

## DEMANDE DE CERTIFICAT DE COUTUME

- Photocopie de la Carte d'identité consulaire
- **Certificat de célibat** original, daté moins de trois (03) mois et en langue française, délivré par la Mairie du lieu de naissance.  
  
\*\*\*\*Certificat de non remariage : si vous êtes veuf (ve) **ou** divorcé(e)
- **Acte de naissance intégral** original, daté moins de trois (03) mois et en langue française délivré par la Mairie de naissance.  
  
\*\*\*\*Si vous êtes divorcé(e), **le mariage et le divorce** doivent être mentionnés en marge de votre acte de naissance.
- Déclaration sur l'honneur signée mentionnant que vous n'avez jamais contracté de mariage **ou** vous n'avez pas contracté de mariage après le décès de votre époux (se) **ou** après votre divorce.
- Droit consulaire : 05 euros (Par chèque à l'ordre de l'Ambassade ou en espèces à payer uniquement auprès du Service Comptabilité de l'Ambassade)
- Une enveloppe timbrée à vos adresse et nom ou nom de l'hôte (en cas d'impossibilité de retrait)

**Dépôt de demande: Lundi au vendredi de 10H00 à 13h30**

**Retrait de dossier : Lundi au vendredi de 14H00 à 16h00**

**Délai de traitement: deux (02) jours ouvrés pour compter de la réception du dossier complet et du paiement du droit consulaire**

Email : [serviceconsulaire.madagascar@gmail.com](mailto:serviceconsulaire.madagascar@gmail.com)

Téléphone : 06 68 95 67 34